

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-017

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente d'un bien communal situé 224 rue du Trêve

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un bien situé 224 rue du Trêve qui a accueilli la gendarmerie de Miribel jusqu'au 30 juin 2009.

Elle rappelle également que par délibération du 21 mai 2010, l'Assemblée a désaffecté et déclassé l'intégralité de ce bâtiment jusqu'alors destiné à un service public afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune. Les logements existants ont été rénovés et font l'objet d'une gestion locative par la SEMCODA depuis le 1^{er} janvier 2010. Le local servant de garage

au niveau -1 est loué depuis le 31 janvier 2014 à la société des Ambulances de la Côtère. Le local au niveau 0 est loué depuis le 06 juillet 2023 à l'Etat au profit de l'inspection académique.

Anne-Christine DUBOST indique que la Commune souhaite vendre le bâti collectif à usage d'habitation actuellement en gestion locative au profit de la SEMCODA. Dans ce cadre, une division foncière a été réalisée par un géomètre expert. Le plan correspondant est annexé à la présente délibération.

La Direction Générale des Finances Publiques, sollicitée par la Commune de Miribel, a émis un avis du Domaine sur la valeur vénale des locaux le 18 juillet 2023. Elle est estimée à 1 510 00 € avec une marge de + ou - 20%. Cet avis est également annexé à la présente délibération.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la vente du bien situé 224 rue du Trêve d'une surface habitable de 1248 m² et assorti de dépendances bâties, pour un montant de 1 510 000 € au profit de la SEMCODA,

HABILITE le Maire à signer les actes notariés correspondants, notamment la promesse de vente et l'acte de vente, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Pascal GIMENEZ

